Vol. XXXVIII — Saint-Boniface, Manitoba, 17 Mars 1909. — No. 14

ABONNEMENT
Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 "
Europe (compris le port) .... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE, 52, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. SAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées :
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

LE MANITOBA

Cette Province a 41,169,089 acres de terre dont 6,019,200 acres à surface d'eau aux termes de l'agriculture. Nous avons donc toujours assez d'humidité pour assurer le succès des récoltes.

Il y a encore 25,000,000 acres inoccupés, pouvant être divisés en "Homestead" ou être achetés

La population en 1901 était de 255,211 ; elle est maintenant d'environ 400,000 ou à près doublée en sept ans.

Winnipeg en 1901 avait une population de 42,240, elle a maintenant 115,000, ou elle a plus que doublé sa population en sept ans.

Les facilités de transport sont presque parfaites; rayonnant de Winnipeg, environ 3.516 miles de chemins de fers sillonnent la Province. Trois trains transcontinentaux laissent Winnipeg chaque jour, et c'est seulement une affaire de quelques mois, quand il y en aura cinq ; et ceux qui vont y être ajoutés sont le "Grand Tronc Pacific" et le "Canadian Northern."

Voilà des indications des progrès de la Province dans toutes directions ; et c'est le bon endroit pour vous fixer car aucun autre pays ne peut montrer la même augmentation dans le même temps.

Aux Visiteurs

Ne passez pas à Winnipeg sans voir les terrains à vendre du Gouvernement et des chemins de fers, et procurez-vous d'amples informations pour ce qui en est des "Homestead" et des opportunités de placements.

R. P. ROBLIN,
Premier et Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration

Pour renseignements spéciaux, adressez-vous

JOSEPH BURKE, 178 Ave Logan Winnipeg, Man. — JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto Ont

Notre Hotel des Postes

Cet édifice a été ouvert au public de Saint-Boniface lundi matin.

Une salle de dimensions respectables remplace avantageusement l'espèce de cellule où nous nous tassions dans l'autre bâtisse. Tout un mûr de boites à lettres a été installé à quelques pas de la porte. Des guichets donnent communication facile et commode avec les bureaux pour les besoins du service.

M. Menu, le maître de poste, est rayonnant de se voir enfin installé dans ces beaux quartiers, qui ne manqueront de lui rendre l'ouvrage plus agréable.

Le département des Postes nous devait un edifice de ce genre, et nous n'avons aucune difficulté à admettre publiquement que nous en sommes satisfaits.

Notre satisfaction serait complète si les indicateurs des guichets étaient en langue française.

Don de $1000

Lors de la célébration du cinquantième anniversaire de l'établissement du couvent de Saint-Norbert, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque a publié un don de $1000 fait aux RR Sœurs par M. l'abbé Cherrier, curé de l'Immaculée Conception. Vingt élèves de cette Académie se sont faites religieuses depuis vingt ans. (*Central Catholic.*)

Le serment sur la bible

Il est défendu aux [illegible]ques, prêtres et laïques, de prêter serment sur une bible autre que la bible catholique, parce qu'elle seule possède le cachet de l'authenticité, que lui donne l'autorité divine et infaillible de l'Eglise. Par conséquent, on doit trouver à la cour ou chez messieur les avocats une bible catholique et refuser de prêter serment si on en présente une autre. On reconnait une bible catholique à deux signes: l'approbation d'un évêque en communion avec le Pape et les notes au bas des pages.

Les Chinois ne jurent que sur une assiette de porcelaine qu'ils broient pour signifier le courroux du ciel dans le cas de parjure. A Winnipeg, on présente un crucifix aux Galiciens, qui ne jurent que sur ce signe du salut Pourquoi les Catholiques ne demanderait-ils pas une bible catholique pour recevoir leur serment?

Tous les journaux catholiques sont priés de reproduire.

(*Les Cloches de Saint-Boniface*)

Chronique de la Province

STE. ANNE DES CHÊNES

M. le curé a annoncé dimanche dernier que l'on commencerait les travaux intérieurs de l'église paroissiale immédiatement après la Quasimodo ; des soumissions séparées pour ouvrage en tôle galvanisée et peinture sont demandées. Quant aux ouvrages en bois, ce sont messieurs Dion et Champagne qui en seront chargés.

* * *

La paroisse de Ste-Anne a été éprouvée par la mort de Mme Rajotte, de Mde Edouard Desautels qui laisse orphelins seize enfants, et de M. J.B. Desautels.

Ce brave paroissien dont tout le monde connait la franche hospitalité, la gaité et l'esprit si gaulois est décédé chez son gendre M Eugène Dubuc. Il est parti pour un monde meilleur, entouré du respect, de l'estime, de l'affection de ses amis et de ses enfants. Il a eu la consolation de voir à ses côtés ses deux filles religieuses, Sœurs Grises, accourues pour assister à la mort si édifiante et si chrétienne de leur respectable père. Afin d'être plus à portée des secours religieux, il a manifesté le désir de laisser sa vieille maison qu'il avait habitée pendant quarante ans; il est allé demeurer près de l'église, chez sa chère fille Mde Eugène Dubuc, dont on connait l'affection pour son père, et l'habileté comme garde-malade.

Là, près de l'église, près de son cher vieil ami, M. le curé de Ste-Anne, il s'est préparé par la réception fréquente des sacrements au grand voyage de l'éternité et a édifié ses enfants, ses amis par sa patience, sa douceur, tout en conservant cette gaieté et cet esprit gaulois qui étaient la note de son caractère. Il s'est endormi dans la paix de son Dieu, désirant mourir pour avoir le bonheur, comme il espérait d'aller voir le bon Dieu dont il a été le fidèle serviteur. Il a eu la consolation de recevoir la visite de ses nombreux amis, de son cher et fidèle ami, l'abbé Théophile Paré, qui lui a apporté la sainte communion, ainsi que son neveu M. l'abbé Perreault curé de Fannystelle. Tout spécialement, la visite de Mgr. l'archevêque de St Boniface a comblé ses joies et son bonheur.

Le service funèbre a été chanté par M. Giroux curé de LaBroquerie et M. l'abbé Beaudry. Au chœur on remarquait Messieurs les abbés Bazin, Paré, Dufresne et Defoy. Sa dépouille mortelle repose en attendant la résurrection près de celle de sa chère Julie la si digne, dévouée et sainte compagne de sa vie. Tous deux dans leur humble sphère ont été des personnes de dévoué et de charité; on allait frapper sans crainte à la porte de cette humble maison où l'hospitalité était toujours si franche, si canadienne, et toujours si gaie; cette maison où l'on savait si bien recevoir, où tant de nouveaux arrivés dans le pays ont été reçu avec tant de charité. Voici un fait qui confirme cet avancé. En 1878, dans le mois de mai arrivait de St. Paul Joliette un jeune homme du nom de Joseph Desrosiers Il alla frapper à la porte de M. J. B. Desautels, qui le lendemain vint informer M. le curé de la paroisse de Ste Anne de la maladie du nouveau venu. M. le curé se rendit immédiatement à la maison et constata que c'était la picotte, une picotte virulente. M. le docteur Jakes de Winnipeg vint voir le malade. Que faire dans cette circonstance. M. J. B. Désautels et sa dame, renvoient leurs enfants, et demeurent seuls avec ce pauvre malade, qui mourut quelques jours après. Avant de mourir, le jeune homme, touché des soins qu'il recevait, fit appeler M. le curé et lui dit : Monsieur le curé, avant de mourir remerciez pour moi cette bonne famille Desautels. Ma mère ne m'aurait pas mieux soigné que Mme Desautels; au ciel, où j'espère aller, je demanderai au bon Dieu que la famille qui a eu tant soin de moi ne souffre pas de ma maladie contagieuse. La prière de ce bon jeune homme a été exaucée. M. et Mde. Desautels ont continué à prendre soin de lui, à lui prodiguer tous les secours possibles, le préparant à la mort.

Madame Desautels disait au malade :

"Pauvre Joseph vous faites pitié ! vous n'avez pas de mère pour avoir soin de vous et recevoir votre dernier soupir, mais au moins, je vais tâcher de la remplacer." Alors cette femme forte et dévoué, aidée de son cher Baptiste lui prodiguait les soins les plus délicats et les plus tendres, jusqu'à son dernier soupir, tout en lui parlant du bon Dieu et lui suggérant des pensées de foi d'espérance et de charité.

Le Grand Tronc Pacifique est à construire, à Fort William, un élévateur qui pourra contenir 8.500.000 minots de blé. On ajoutera d'année en année une suite d'élévateurs jusqu'à ce que le tout forme un élévateur monstre d'une capacité de 40.000.000 de minots.

LE MANITOBA
Mercredi, 17 Mars 1909

Discours prononcé par M. Joseph Bernier

DÉPUTÉ DE SAINT-BONIFACE, A LA LÉGISLATURE, MARDI LE 16 FÉVRIER, AU COURS DU DÉBAT DU BUDGET.

(Traduit de l'anglais.)

(Suite)

Encore quelques mots, et j'ai fini.—J'ai dit, il y a un moment, que l'honorable député de Springfield avait fait des affirmations fausses. On a entendu les paroles suivantes dans la bouche de l'honorable député :*Je ne suis pas étonné de voir les soies du député de St. Boniface se hérisser, lui qui se rappelle l'appropriation irrégulière de $19.000, encaissées pour le support des écoles, et que ses amis ont été obligés de remettre à la province.*"

Je déclare sans hésiter, monsieur l'Orateur, que ce champion de la véritable éducation, cet homme aux principes honnêtes et relevés, l'honorable député de Springfield, est un ignorant ou un contempteur voulu de la vérité historique. L'honorable député n'a pas été étonné de voir se hérisser les *soies* du député de St. Boniface! Je passe pardessus l'expression délicate de ce gentilhomme, car je ne doute pas que son éducation ait été très soignée! A tout événement, ses discours indiquent une formation distinguée! Mais je dirai que je suis moi-même surpris de ce que, entendant le langage vil et méprisable du député de Springfield, j'aie eu assez de contrôle sur moi-même pour ne pas traverser la Chambre et aller lui faire avaler séance tenante ses audacieuses paroles. L'honorable député savait en effet que ses paroles étaient mensongères et qu'elles avaient pour moi une signification peut-être insoupçonnée par plusieurs membres de la Législature. *Les amis de M. Bernier* auxquels le député de Springfield a fait allusion, cela voulait dire feu l'honorable sénateur Bernier, mon père, alors surintendant des écoles catholiques et secrétaire-trésorier du bureau d'éducation. Feu le sénateur Bernier a occupé dans ce pays bien des positions responsables. S'il a mérité l'estime et la confiance de ses compatriotes, il aussi mérité l'estime et la confiance de l'élément anglais et protestant de la province. Je défie l'honorable député de Springfield d'établir que le feu sénateur Bernier ait jamais commis une action indigne d'un homme public honorable, ou qu'il ait jamais été infidèle aux responsabilités d'argent ou autres qui lui incombèrent. Le député de Springfield a attaqué le chef défunt de ma famille. Je lui rétorque bien dans les yeux : le passé du sénateur Bernier peut supporter avantageusement la comparaison avec le passé du député de Springfield ou d'aucun membre de de sa famille!

Je n'ai pas à donner une définition du mot " misappropriarion ". C'est tout simplement uneaccusation de détournement; je m'en tiens à l'expression employée par l'honorable député, et je lui réponds que son accusation est une fausseté inqualifiable. Les règles parlementaires m'interdisent toute expression plus forte, $19.000 ; le véritable montant de cette affaire était un peu au-dessus de $13 000 ; de plus cet argent avait été mis de côté comme fonds de réserve, ce qui était autorisé par la loi. J'apprendrai de plus au député de Springfield que cet argent a été remis au gouvernement sur réception d'une lettre écrite par le secrétaire-provincial de l'époque et affirmant clairement que les droits de la section catholique à cet argent n'étaient pas en question ; que, en conséquence, cet argent avait été mis de côté de par l'autorité de la loi ; plus que cela, que le bureau protestant avait fait exactement la même chose que le bureau catholique, et que l'honorable député, parlant de "misappropriation", commet une flagrante fausseté.

PREUVE DOCUMENTAIRE

Je vais vous prouver que je suis exact ; d'abord en lisant une lettre adressée à M. T. A. Bernier par le secrétaire-provincial l'hon. M. James E. P. Prendergast ; ensuite je lirai une partie du discours prononcé dans le temps par monsieur Prendergast sur cette question à la Législature ; la lettre et l'extrait de discours établiront avec éclat que tout a été fait suivant la loi et que l'honorable député de Springfield, voulant renforcer sa thèse, s'est rendu coupable d'une affirmation basse, méprisable, mensongère et perfide.

Le 12 juillet 1889, l'hon. secrétaire-provincial écrivit à M. T. A. Bernier, surintendant des écoles catholiques, une lettre, où il lui demanda la remise du fonds de réserve et ajouta :

"Cette demande ne porte que sur un détail d'administration interne et nullement sur la propriété des deniers en question, laquelle est définitivement acquise et ne pourra souffrir de doute en aucun temps"

Le Surintendant fit part de cette lettre à la section catholique du bureau d'éducation. La résolution suivante fut alors adoptée.

"Conformément au désir du Gouvernement exprimé dans la lettre de l'Hon. Secrétaire Provincial, en date du 12 Juillet, 1889 la Section Catholique du Bureau d'Education autorise le Surintendant à remettre au Trésorier Provincial la somme de "$13.879.47, étant le fonds de réserve et la balance des fonds en main pour les écoles "sous la direction de la dite Section Catholique du Bureau d'Education.

"En faisant ce versement la Section Catholique prend la respectueuse liberté "d'observer que :

"1o. Le fonds de réserve a été commencé et s'est accru conformément aux dispositions des Actes d'Education, alors en vigueur dans la Province ;

"2o. Cette réserve n'a été possible que parceque les membres de la Section Catho"lique ont non seulement administré les fonds des écoles avec la plus stricte économie, "mais encore parceque, dans maintes circonstances, ils se sont imposé des sacrifices "personnels.

"3o. La propriété de ce fonds de réserve est un droit acquis aux écoles Catholiques "de la province, c'est pourquoi ceux qui l'ont administrée jusqu'à ce jour sont convain"cus que le Gouvernement n'en changera point la destination et n'en diminuera pas "pour cela les octrois ordinaires, selon l'assurance positive que le Gouvernement nous "en a donnée d'ailleurs par la lettre sus-mentionnée de l'Hon Secretaire Provincial"

PAROLES DE L'HON. M. PRENDERGAST

Voici maintenant la partie du discours de M. Prendergast qui touche à ce point. L'honorable secrétaire-provincial répondait alors aux articles d'une presse hostile:

Dédaignant la raillerie qui perce à travers les trois dernières lignes, j'appelle l'attention de la Chambre sur ces trois affirmations : que la section catholique a reçu des argents pour une fin particulière; qu'elle ne les a pas employés comme elle aurait dû le faire; que la section catholique a retenu ces argents pour en disposer à sa guise.

D'abord, n'est-ce pas là, bien nette, une accusation de détournement ? Mais je vais vous dire et je vais vous prouver :

1o A quelles fins ces argents ont été votés et reçus;

2o. Quel a été l'emploi qu'on en a fait ou qu'on en voulait faire.

3o. Pourquoi, et pour qui, la découverte de ce fonds de réserve a été une surprise?

Les faits sont simplement ceux-ci :

Dans le cours de l'été dernier, la Section catholique avait en sa possession comme résultat d'épargnes continuelles depuis 1880, un fond de réserve de $11,000 ; ce $11,000, augmenté d'intérêts accumulés, se montant à $13,000 environ. Ce montant était en dépôt à la Banque Impériale.

Le Gouvernement ordonna à la section catholique de verser cette somme au trésorier provincial — ce qui fut fait. De sorte que, à tous événements, et pour toutes fins pratiques, le cas se résume à ceci : en 1880, la section catholique se mit à économiser sur son revenu annuel, et en 1889, la somme totale de ces économies, placée en dépôt dans une banque dûment pourvue de charte, fut remise au gouvernement, à sa demande. Un état de choses lamentable, en vérité!

Mais pour quelles fins ces argents étaient-ils votés chaque année par la Législature? Je réponds, pour les fins énumérées dans le statut.

La section 5 de notre loi scolaire de 1872— et la loi, sous ce rapport, est restée la même jusqu'à l'an dernier— dit ceci :

"Chaque section du Bureau pourra se réserver pour des cas imprévus ou pour fins scolaires en général, une somme n'excédant pas dix par cent de la part de son appropriation."

Voilà l'autorité, et la meilleure autorité possible— en vertu de laquelle ce fonds de réserve a été créé. Tant pis pour les honorables députés qui sont en face de moi et qui ont ignoré ce dispositif de la loi, qui figure dans nos statuts depuis quinze ans.

L'OBJET DU FONDS DE RESERVE

Mais quel était l'objet de ce fonds de réserve? Les deux sections avaient constaté depuis longtemps qu'il s'écoulait souvent deux ou trois mois, quelquefois quatre ou cinq, après l'année scolaire, avant que l'octroi du gouvernement ne leur fût versé Il en résultait que la plus grande partie des dépenses du semestre écoulé restaient en arrière que les instituteurs, dont le salaire avait été le t à venir, refusaient de s'engager de nouveau ; que ces retards administratifs étaient préjudiciables à tout le rouage de l'éducation. Et pour ces raisons, la section catholique et la section protestante avaient cru opportun d'accumuler, par degrés, un fonds de réserve destiné à faire face aux besoins les plus pressants. Ce fonds de réserve, une fois créé, devait se renouveler chaque année lors du paiement de l'octroi législatif Voilà tout ce qu'a fait la section catholique, et voilà les seuls motifs qui l'animaient. Un gros scandale, à la vérité!

Je l'ai dit, ce fonds de réserve n'atteignit pas d'un coup ses proportions actuelles. Et il n'alla pas toujours en augmentant sur les années précédentes.

En 1880 il s'éleva à	$ 1 807	En 1884 il s'éleva à	$ 6 131
En 1881 il s'éleva à	5,568	En 1885 il s'éleva à	7.376
En 1882 il s'éleva à	4.690	En 1886 il s'éleva à	11.400
En 1883 il s'éleva à	1.748	En 1887 il s'éleva à	12.328

Remarquez bien, monsieur l'Orateur, que la section protestante avait aussi un fonds de réserve. Pourtant on n'a pas crié au scandale ! Et ce fonds de réserve avait existé, sinon depuis huit ans, depuis au moins cinq Le principe est le même pour lui comme pour celui de la section catholique. Ce fonds de réserve atteignit à un moment le chiffre de $9,631.41 , aujourd'hui il est, je crois, de $11,403 30.

CES REVELATIONS ETONNANTES

Me croira-t-on, monsieur l'Orateur, dans cette Chambre où l'on ne parle que d'*écoles secrètes* et de *révélations renversantes* : depuis 1871, les rapports des deux surintendants d'education ont été déposés sur la table ; ces rapports ont indiqué en chiffres et en lettres la création et le developpement de ces deux fonds de réserve ; chaque année nous avons approuve ces rapports et nous les avons fait imprimer avec nos autres documents sessionnels.

Si, en depit de tout cela, les honorables députés qui nous sont opposés, sont *stupéfaits* de la pretendue *découverte* qu'ils ont faite, il faut nécessairement en conclure que jusqu'à ce jour, ils ont vécu dans l'ignorance de la lois statutaire qu'ils declarent aujourd'hui si pernicieuse. Et le public ne manquera pas d'éprouver une certaine difficulté à concilier leur zele extraordinaire pour l'éducation avec la négligence qui, pendant près de vingt ans, leur a fait approuver et imprimer, sans les avoir même lus, les rapports concernant l'education !

J'affirme donc, monsieur l'Orateur, qu'une loi statutaire autorisait la création de ce fonds de réserve ; que ce fonds de réserve n'a été créé que pour des fins légales ; que ce fonds de réserve n'a été employé qu'à des fins légales ; que tout ce qui se rapportait à fonds de réserve a été chaque année rendu public dans le plus large sens du mot.—Les $13,000 ont été livrées au gouvernement, dont je conteste à coup sûr l'autorité en la matière."

UN CONTEMPTEUR DE LA VÉRITÉ

N'avais-je pas raison, monsieur l'Orateur, de dire que l'honorable député de Springfield aurait mérité qu'on lui fit avaler, séance tenante, ses mensongères paroles ? L'honorable député a vilipendé la mémoire d'un homme de bien, et je suis ici pour défendre cette mémoire. Je le répète haut et fort : je place sans crainte le passé du sénateur Bernier à côté de celui du député de Springfield et sa de famille. Monsieur l'Orateur, j'ai parlé longtemps; [illegible] Springfield, ce grand champion de l'éducation, n'est qu'un ignorant ou un contempteur de la vérité historique.

(*Fin*)

La fin d'une Injustice

Nous terminons dans ce numéro la publication du discours prononcé à la législature par le député de St. Boniface. Il y est question de la célèbre affaire des $13,000 du Bureau d'Education

C'est de l'histoire ancienne, a dit l'autre jour un journal.

Oui, ajouterons-nous, c'est de l'histoire ancienne.

Mais puisque le député de Springfield lui a trouvé assez d'actualité pour en parler après vingt ans, c'était le devoir du député de Saint Boniface de lui répondre. Il l'a fait au moyen d'une preuve documentaire absolument limpide.

M. Ross lui-même, mieux éclairé et peut-être réprimandé par ses amis, s'est levé plus tard en Chambre pour modifier le sens de ses premières paroles. Le député a reconnu l'entière intégrité de l'ancien surintendant.

Feu monsieur Eugene Francois Brun

Nous recevons de Paris une lettre de deuil concue en ces termes :

Madame Brun ; Monsieur et Madame René Brun ; Monsieur Lucien Brun ; Madame Angladon, Madame Caillat ; Les familles Alfred Thierry, Hun, Baudouin, Leclercq, Sourd, Auguste Thierry, Grenot, Piazza, Eugène Robert, Edmond Robert, Charles Plessis, Eugène Plessis, Papavoine, Blaise Trésorier, Julien, Albert Couturier, Eugène Guyot, Charton, Fernand Chazal, Francis Chazal, Brauté, Enre, Laurie et Strady ; Et toute la famille,

Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Monsieur Eugène Francois BRUN, médecin vétérinaire, leur époux, père, beau-père, grand-père, neveu et cousin, décédé le 5 février 1909, en son domicile, à Paris rue Casimir-Périer., No 9, dans sa 55e année, muni des Sacrements de l'Eglise.

PRIEZ POUR LUI !

Nous renouvelons au rédacteur en chef du *Nouvelliste*, avec notre plus cordial remerciement pour son attention à notre égard, l'assurance de notre profonde sympathie.

Un gentilhomme !

Lu dans le *Nouvelliste*, à propos du discours de monsieur Lauzon, à la Législature.

"...........M. Lauzon cesse de "nous apparaître comme un *vil* "*débiteur de gigots*, comme un "*maigre manipulateur de saucis*"*sons*, M. Lauzon tient mainte"nant le *crachoir* au Parlement.

ET PLUS LOIN ENCORE:

"Pourquoi ne pas emboî"ter le pas au gouvernement, "pourquoi ne pas faire comme le "*Manitoba* dans son ignoble ser"vitude au parti conservateur en "entonnant la louange de cet "*imbécile*........... c'est qu'heu"reusement l'esprit libéral nous "anime et que *nous ne sommes pas* "*sous le couteau du boucher*.

Ce fut cette politesse raffinée, ce furent ces manières de prince qui valurent jadis un si éclatant succès à l'*Ouest-Canada!*

Les libéraux qui se respectent et qui voudraient qu'on respectât leur feuille admettront que le pauvre diable de journaliste qui se gargarise le gosier de ces délicatesses mériterait une bonne râclée, si sa parole avait quelque poids. Mais c'est un individu à qui on a trop souvent tenu le *crachoir* pour qu'il vaille l'honneur de longs commentaires.

Dieu merci, tous les métiers honnêtes commandent le respect. Et nous aimons mieux un homme comme M. Lauzon, qui, sans avoir eu l'avantage des collèges, a conquis par son travail les honneurs et la fortune, à un homme nanti d'instruction et qui, à force de sottises, de lâchetés et de gloutonneries, se classe lui-même dans la catégorie des ratés dont les insuccès et les culbutes ne se comptent plus!

Nous n'aimons guère devenir personnel, mais nous ne permettrons jamais qu'on insulte nos amis dans leur vie privée et dans leur gagne-pain sans rendre les coups.

Une dépêche significative

Ottawa—mars 5. La *Gazette Officielle* annonce les nominations suivantes : Emerick Taillieu, St-Boniface; Alfred Goulet, St-Boniface; C. Henri Royal, St-Boniface; S. St-Germain, Ritchot; L. S. Gaudreau, St-Norbert, commissaires pour administrer les serments concernant les naturalisations; et Wm. Molloy, de Rennie, nommé arpenteur des terres du Dominion.

Cette dépêche montre d'abord que le parti libéral songe aux listes électorales. Elle montre ensuite que le député de Provencher a soin de sa famille.

A cela, nous n'avons rien à dire. Mais nous craignons bien que le *Nouvelliste*, ridigé dans le moment par un Caton aux mœurs austères et sévères, ne condamne cette faveur faite par le gouvernement fédéral à un parent du docteur Molloy. Le *Nouvelliste* n'a-t-il pas, en effet, poussé des cris parce que M.M. Dallaire Charette et Daoust, Despatis F. X. Normandin, Paul Gagnon, le *Manitoba* ont reçu quelques commandes du Gouvernement Roblin.

Non, ce n'est pas M. Saint-Pierre qui consentirait à toucher le vil métal des gouvernements ! Son civisme est bien trop pur et bien trop désintéressé pour cela !

Une Contradiction amusante

Pendant que le *Free Press* accuse M. Roblin d'être le serviteur aveugle des vues de Mgr Langevin, le *Nouvelliste* l'accuse de faire le jeu des orangistes. Pas besoin de commentaire.

Notes Biographiques

M. HENRI SOUCISSE

[illegible] semaine dernière à Winnipeg, était un Canadien-français bien connu dans l'Ouest. On le comptait dans la douzaine des meilleurs constructeurs du pays. Notons parmi ses œuvres, les bâtisses du parlement à Winnipeg, l'ancien bureau de poste de la rue Main—qui restera toujours, malgré les développements de Winnipeg, l'un des plus splendides édifices qui embellissent la métropole de l'Ouest. M. Soucisse a aussi construit l'hôtel des postes et le manège militaire de Régina.

M. Soucisse avait soixante-cinq ans. Natif de Montréal, il arriva à Winnipeg en 1878. Il se maria deux fois ; de son second mariage avec Mlle Géraldine Chenêt, naquirent plusieurs enfants, parmi lesquels Victor C. Soucisse, un jeune artiste dont le talent s'affirme déjà par des œuvres magnifiques dans la peinture décorative.

M. et Mde Soucisse résidaient à Régina depuis environ deux ans, mais la ville de Winnipeg témoin de leur labeur et de leurs succès, les attirait toujours. Et c'est dans Winnipeg que M. Soucisse, voyant la fin approcher, a voulu mourir.

Les funérailles ont eu lieu au Sacré-Cœur, et la dépouille mortelle a été inhumée dans le cimetière de Ste-Marie.

Nous présentons à madame Soucisse et à la famille en deuil nos sincères compliments de condoléances.

• • •

M. V. J. BEAUPRE

C'est plus qu'une figure ordinaire qui vient de disparaître par la mort de monsieur V. J. Beaupré.

Victor Beaupré était sans contredit le chef de la région de Gleichen ; avant cela il avait joué un rôle au Manitoba. Venu au pays en 1870, il fut député-ministre des Travaux Publics dans le gouvernement Norquay. Quand on construisit le C. P. R., M. Beaupré eut charge d'une bonne partie du chemin. C'est ainsi qu'il eut d'importants contrats des fameux entrepreneurs Langdon et Sheppard. C'est lui qui fit les voies d'évitement et les cours de la compagnie Gleichen. Le site lui plut, et, en 1883, il construisit pour lui, la maison pionnière de l'endroit. Bientôt il fonda un établissement de commerce, que dirige aujourd'hui l'un de ses fils.

Pendant longtemps, monsieur Beaupré fut juge-de-paix, notaire public et maître de poste de la localité. Il construisit la première maison d'école de Gleichen ; il en fut commissaire jusqu'à sa mort.

Ces courtes notes indiquent la diversité de son talent et la confiance dont il jouissait partout. [illegible]mation de l'estime qu'on avait pour lui. Tout Gleichen suspendit son travail durant les funérailles du *pionnier*. A sa tombe, s'attache le souvenir d'un bon citoyen, d'un bon chef de famille, d'un homme de bien dans toute l'acception du terme.

Dans sa maison, il y avait toujours une chambre spécialement réservée au missionnaire. Parmi les apôtres qui logèrent ainsi, chez Victor Beaupré, dans les années déjà lointaines, il faut nommer Messeigneurs Grandin et Legal, les Pères Lacombe, Doucet, Pion, LeChevalier, Simonin.

A Saint-Norbert

Une messe solennelle de requiem a été chantée hier à Saint-Norbert en pieuse commémoration du quatrième anniversaire de la mort de Mgr Ritchot. La paroisse entière a assisté à l'office. Mgr Dugas officiait, avec, comme diacre M. l'abbé Rousseau et comme sous-diacre, M. l'abbé Mireault. Dans le chœur on distinguait MM. les abbés Cloutier, Cherrier, Campeau, Beauregard, Gandos, Perreault, Paré et Woodcutter.

Il y eut musique spéciale, par les élèves du couvent. On a procédé à la translation des restes de Mgr Ritchot dans un nouveau sarcophage, qui est une œuvre remarquable pour notre pays.

M. le curé Cloutier a été bien inspiré dans les remarques touchantes qu'il fit à la paroisse,

Il faut, dit le sympathique curé de Saint-Norbert, honorer la mémoire du grand prélat disparu, mais on doit surtout l'aimer en priant pour son âme.

Dans la soirée, le couvent de Saint-Norbert donna une séance en l'honneur de M. l'abbé Cloutier. L'heure avancée ne nous permet pas d'en faire le compte-rendu aujourd'hui.

Chez Nous et Autour de Nous

—Fête de Saint Patrice aujourd'hui. Salut aux vaillants Irlandais.

—SERVANTE DEMANDEE. S'adresser à madame O'Sullivan, rue St-Jean-Baptiste.

—M. P. E. Beauchamp a été nommé, par le gouvernement, inspecteur des automobiles.

—M. J. A. Charette a ouvert une boutique de ferblanterie et plombage, etc sur l'Avenue Provencher, StBoniface.

—M. A. C. Waller a été élu, hier, échevin pour le quartier 4, (Norwood) par une majorité de 168 voix sur M. J. Barkwell.

—A vendre par MM. Guilbault et Cie, du bois de première qualité : épinette, tremble et cyprès, en gros et en détail. Téléphone 604.

—M. Joseph Bernier, M. P. P. et M. le docteur Galliot sont partis ce matin pour New-York et s'embarqueront le 25 du courant à bord de la *Savoie*, en destination du Havre.

—Le R. P. Dugas, qui était recteur du collège de St-Boniface jusqu'à cet automne, est arrivé de l'Est mercredi et remplace temporairement le R. P. Dugré, malade à l'hopital.

—L'usine de la *Manitoba Linseed Oil Company*, rue Montcalm, Saint-Boniface, a été ouverte hier. La capacité de l'usine est de 2,000 gallons par jour. C'est une installation qui coûte $75,000.

—PERDUE de la Maison Chapelle à l'Ecole Normale, une médaille en argent gravée sur un côté "Couvent de St-Norbert" et sur l'autre "Bohémier." Prière de la rapporter à l'Ecole Normale.

—A vendre dans la municipalité de Saint Vital, près du chemin Ste Marie 5 acres de terrain. Aussi 5 acres de terrain situé à ½ mille des stock yards. Ces terrains sont situés à 3 milles du pont Broadway. S'adresser à A. Gauvin.

—Madame Cross désire annoncer au public l'ouverture d'une grande vente de modes, samedi, mars le 20. Etalage complet de chapeaux venant de New-York, Paris, et Toronto. 393 rue Main, Winnipeg (au-dessus des bureaux Oldfield, Kirby & Gardner.)

—Attendez! Attendez! Pour vos achats du printemps, attendez la grande ouverture de "La Maison Blanche" qui aura lieu le 25 du mois courant, dans le Bloc Lamontagne, avec un assortiment complet de marchandises : d'étoffes, hardes-faites, chapeaux, chaussures, etc.

—Malgré la rareté de l'argent les Sœurs Grises ont décidé d'agrandir l'orphelinat St Joseph, avenue du Portage. L'institution abrite actuellement 73 orphelins ; mais les demandes, souvent si pressantes qu'elles interdisent tout refus, deviennent de plus en plus nombreuses. Et il faut abriter les orphelins. La nouvelle bâtisse coûtera entre trente et trente-cinq mille piastres.

—On se souvient que la ville de St-Boniface a placé récemment à Toronto pour $170.000 de débentures à trois piastres de prime. La ville de Winnipeg vient de placer ses débentures sur le marché de Londres. L'emprunt a été souscrit immédiatement, au pair et même à ½ de prime. Ceci tenderait à indiquer que le crédit des villes de l'Ouest est meilleur que jamais. Le *Monetary Times*, de Londres, conseille cependant la prudence à la ville de Winnipeg.

—M. Désiré Tremblay est arrivé ce matin de la province de Québec et se fixera avec son frère M. J. H. Tremblay entrepreneur.

—Piano de seconde main à vendre, aussi bon que neuf. 185 Hargrave street; argent comptant ou à termes. S'adresser à J. P. Tardif.

—Un communiqué de l'Archevêché nous avait fait annoncer mercredi que vu l'absence de sa Grandeur les fêtes anniversaires n'auraient pas lieu. Or, Mgr. Dugas, curé de la pariosse, nous a informés dimanche, au prône, que Mgr. l'Archevêque rentrerait à St-Boniface ce soir même Par conséquent le programme préparé aura lieu. Demain matin à 9 h. 30, messe pontificale à la cathédrale.

—M. S. R. Poulin a donné, jeudi, dans une salle de l'Université à Winnipeg une conférence à la Société des Ingénieurs civils. Le conférencier a parlé sur la construction du transcontinental, dont il a charge pour une section importante. A lire le résumé de ce discours, on se rend un peu compte des énormes difficultés que présente l'installation d'une voie ferrée à travers un pays dont les accidents de terrain varient à l'infini.

Cité de Saint-Bonface

AVIS PUBLIC

Le soussigné recevra jusqu'à Lundi le 22 courant à 5 heures P. M. des soumissions pour la fourniture de 300 cordes d'épinette rouge, saine, sèche et coupée verte, de quatre pieds de long et de pas plus de 12" de diamètre ni moins de 4" de diamètre pour être délivrees sur le terrain de l'aqueduc. Chaque soumission devra être accompagnée d'un dépot égal à 10 % du montant de la soumission.

St. Boniface, 10 Mars. 1909

(Par Ordre) J. B. COTÉ
Secrétaire-Trésorier.

FEUILLETON DU MANITOBA.

MON COUSIN GUY

27

(*Suite.*)

—Voilà!... Mme Morgane sera punie ainsi qu'elle le mérite et que lui souhaite Mlle Ariette. Et, maintenant, voulez-vous permettre à votre grand ami d'écrire le premier son nom sur votre carnet? Je commencerai la précieuse série qui aura pour effet d'empêcher désormais la plus terrible des belles-mères de vous calomnier.

Je me suis écriée, ravie:

—Oh! oui, mettez votre nom. Mettez le autant de fois qu'il est possible. Avec vous au moins, si je fais ou dis des choses pas convenables, ce n'est pas trop grave.

—Vous dites donc des choses "pas convenables"?

—Madeleine trouve que oui. Je m'en aperçois bien!

—Mais nullement. Vous vous trompez. Croyez-en votre grand ami. Et restez vous-même surtout!

C'était si gentil à lui de me rassurer ainsi, que je lui aurais volontiers sauté au cou pour le remercier: mais je ne l'ai pas fait, père soyez tranquille. Je lui ai seulement dit:

Vous êtes excellent, Guy. Pendant le cotillon, placez-vous près de moi pour m'indiquer ce qu'il faudra faire.

—Bien entendu, si je le puis. Mais, ce soir, je ne m'appartiendrai pas. Je serai une manière de maître de maison et je devrai m'occuper de toutes les dames présentes, pour donner le bon exemple.

—Je vous plains, Guy, ai-je répliqué de tout mon cœur, ça doit être bien ennuyeux de donner le bon exemple!

Ici, notre conversation a été interrompue par l'annonce que le dîner était servi.

Trois heures plus tard, mon rêve était accompli: j'étais dans ma robe de nuage, et je ressemblais si peu à l'Ariette de tous les jours que je ne me lassais pas de me contempler. Heureusement, j'étais toute seule dans ma chambre, et je pouvais bien à mon aise examiner cette petite personne rose qui me semblait trop jolie pour être moi pour de bon.

Tout à coup, Madeleine m'a appelée. Il fallait passer dans les salons, parce que les premiers invités allaient arriver. Elle était toute prête, Madeleine, et si charmante que je n'ai plus pensé à m'admirer, tant j'étais occupée à la regarder, ainsi que Charlotte et ma tante, majestueuse autant qu'une reine. Guy entrait justement; il m'a enveloppée toute d'un coup d'œil, et comme je le sais très difficile, je lui ai demandé, prise d'une vive inquiétude:

—Est-ce que je ne suis pas bien?

—C'est-à-dire que vous êtes beaucoup trop bien pour le repos de nos danseurs... ne soyez pas coquette, petite Ariette. Ayez pitié d'eux.

Je n'ai pas très bien compris ce qu'il voulait dire, d'autant plus qu'il s'est détourné et a chuchoté à ma tante quelque chose comme: "Elle est adorable ainsi..." Mais je ne sais pas si c'est de moi qu'il parlait parce que vraiment, je ne peux pas espérer que j'étais "adorable".

Il arrivait déjà du monde. Ma tante, Charlotte et Pierre sont allés se placer à l'entrée du grand salon, et ils ont commencé une dépense effrayante de sourires, de saluts, de paroles aimables, de poignées de main. A chaque minute, je voyais surgir des dames, des messieurs, des jeunes gens, des jeunes filles qui avaient comme moi des moitié de corsage. Il en arrivait tant que je me demandais où ils se mettraient tous. Eh bien tous se casaient. Par exemple, les chaises disparaissaient de plus en plus, même dans le petit salon, où les curieuses se succédaient pour admirer les trésors que Pierre donne à Charlotte. Les messieurs étaient plus discrets et se tassaient dans les embrasures. Pour mon goût, ils étaient en général trop petits. Guy, lui étaient dans les grands, les seuls qui me plaisent. Il était si occupé à faire des quantités de politesses, que j'ai eu peur qu'il n'oubliât de me présenter les danseurs promis. A ce moment même, l'orchestre qui jusqu'alors n'avait joué que des airs quelconques, a commencé une valse.

Aussitôt, toute la collection des habits noirs s'est mis en branle et s'est dirigé vers la collection des nuages roses, bleus, mauves, verts qui représentaient les jeunes filles. Et vers moi allaient-ils venir? Ca ne se voyait pas que je dansais très mal!

Oh! Guy, cher Guy! Il ne m'avait pas oubliée. Il arrivait avec un jeune homme très gentil qui m'a dit la charmante phrase que j'entendais pour la première fois.

—Voulez-vous, mademoiselle, me faire l'honneur de m'accorder cette valse?

Je me suis retenue pour ne pas lui crier: "Mais je ne demande que ça!..." J'ai posé ma main sur son bras bien correctement, comme je le voyais faire à toutes les jeunes filles et nous avons commencé à tourner, tourner!... C'était amusant!!!

Aussi, je me souviens très bien de ce premier danseur, un grand blond, très souriant, mais les autres sont tous brouillés dans mon souvenir. Quand je veux me les rappeler, je ne vois que des habits noirs, et, surmontant les habits, des têtes brunes, blondes, rousses, des moustaches, des barbes... mais je ne sais plus à qui elles appartienent. Je trouve qu'au bal, plus encore que partout ailleurs, les hommes se ressemblent... Et leurs conversations aussi! Tous invariablement, ils commençaient par faire les mêmes réflexions ou les mêmes questions. Sans doute, il y a un catéchisme mondain qu'ils apprennent au moment où ils font leur entrée dans le monde et qu'ils n'oublient jamais. Aucun n'a manqué de me dire d'abord.

—Un bien beau bal que celui de ce soir. Et puis, la température est fort agréable, grâce à l'électricité. Etes-vous sortie beaucoup cet hiver, mademoiselle?

Au premier qui m'a fait cette question, j'ai répondu vivement:

—Mais non, c'est la première fois. Et j'aimerais avoir beaucoup d'autres bals encore en perspective. C'est tellement délicieux de danser!

Il m'a dit, d'un air désabusé que j'ai trouvé stupide:

—C'est par malheur un plaisir sur lequel vous vous blaserez.

—Quand je serai vieille, peut-être, je ne dis pas... Mais je n'en suis pas là... et il n'y a que les vieilles personnes qui puissent être blasées.

—Pas seulement, hélas!

Probablement, il parlait pour lui. Pourtant, il n'était plus bien jeune; il avait au moins trente ans, presque pas de cheveux et pas du tout l'air frais. Il paraissait disposé à continuer la conversation; mais j'aimais mieux valser. Et nous avons recommencé à tourbillonner.

Moi qui avais peur de manquer de cavaliers! J'en ai eu plus qu'il ne me fallait, parce que, quand ils avaient dansé une fois avec moi, ils revenaient me demander une autre danse, ils amenaient leurs amis. Dans les intervalles, ils restaient pour causer ou m'emmenaient au buffet, dont ils connaissaient tous très bien le chemin. Mais je crains de leur avoir dit des choses un peu extraordinaires. Ils riaient en écoutant mes impressions sur Paris, sur le monde, et pourtant je m'appliquais à être aussi correcte que Madeleine.

Pour mon goût, le cotillon est venu trop vite car je savais qu'il annoncerait la fin du bal. Charlotte et Pierre le conduisaient. Tout le temps, Charlotte voltigeait d'un bout à l'autre du salon. Elle choisissaient, par-ci par là, une jeune fille, lui faisait faire toute sorte d'exercices très gracieux, et toujours l'exercice se terminait par des tours de valse. J'ai dansé plusieurs fois avec Guy. Il était le cavalier d'une très belle jeune fille, Jeanne d'Estève, que j'ai déjà vue une fois en visite chez ma tante, et qui ne me plaît pas, je ne comprends pas pourquoi, j'ai toujours de la sympathie pour les belles personnes! Et celle-là a des épaules pareilles à du marbre rose; ses mouvements sont souples, presque caressants... Mais elle a trop l'air d'une dame déjà. Il y a trop de choses dans ses yeux... Et puis, elle a une manière de laisser son regard glisser entre les cils qui me déplaisait encore plus quand elle s'en servait pour Guy, lequel causait beaucoup avec elle. Heureusement, je n'avais pas le temps de les examiner.

Enfin, après une marche triomphale que tous les danseurs ont accomplie dans le salon pour aller saluer ma tante, majestueusement assise dans son grand fauteuil, les petites tables du souper sont apparues, j'étais à celle de Guy. Il m'a demandé:

—Etes-vous contente de votre soirée?

J'ai fait un: "Oh! oui!" si convaincu que tout le monde autour de moi s'est mis à rire.

Si j'étais contente!... Tellement, qu'une fois couchée, j'ai tâché de ne pas laisser le sommeil me prendre pour recommencer toute la soirée dans mon esprit... Et c'était facile, tant j'avais encore dans les yeux les images des messieurs et des dames que j'avais trouvés les mieux! Je les voyais aller et venir, se sourire, se parler pendant que l'orchestre jouait toujours. Mais la musique me semblait de plus en plus douce et lointaine, et, de même, les voix des cavaliers et des danseuses; leurs mouvements devenaient incertains, leurs silhouettes vagues...' vagues...' vagues... Enfin je n'ai plus rien vu du tout, ni plus entendu... Je m'étais endormie.

(*A suivre*)

"Histoire du Canada."

La librairie Beauchemin, de Montréal, met en vente une histoire du Canada, de 1847 à 1867 écrite par l'hon Joseph Royal

Nous n'avons pas encore vu l'ouvrage, mais nous croyons tout de même devoir l'annoncer à titre d'événement dans la littérature canadienne. M. Royal, un homme de l'Ouest, doublement des nôtres, par conséquent, possédait une plume splendide.

Voici quelle appréciation monsieur A. D. Decelles, lui-même écrivain disert et renseigné, fait du livre de monsieur Royal.

Il y a une douzaine d'années, feu l'honorable M. Royal terminait une importante étude sur cette période si intéressante de notre histoire qui va de 1847 à 1867. Entre ces deux années s'encadre l'établissement du régime constitutionnel complet établi sur la responsabilité des ministres au peuple. Il m'a été donné de lire le récit coloré que M. Royal a fait des péripéties qui constituent la trame de l'histoire de cette période mouvementée: la lutte engagée entre LaFontaine et Baldwin d'une part, et lord Sydenham et Sir Charles Metcalfe de l'autre; le régime Draper-Viger, temps d'arrêt dans le mouvement progressif vers notre émancipation complète; le triomphe de nos deux grands hommes d'Etat sous le régime de lord Elgin; l'historique des ministères Hinck-Morin, Taché Macdonald, Brown-Dorion, Cartier-Macdonald, et enfin les causes qui amenèrent la Confédération.

Il fut donné à M. Royal de connaître la plupart des hommes qui ont joué un rôle dans l'histoire qu'il raconte. Les impressions personnelles qu'il a pu recueillir des acteurs de notre grande scène donnent à son récit une valeur peu ordinaire. A tous égards, l'ouvrage de l'homme remarquable, à plus d'un titre, que fut Royal, a sa place dans toute bibliothèque canadienne sérieuse.

Agrandissement de l'Académie Ste-Marie, de Winnipeg

On agrandira, cet été, l'Académie Ste-Marie de manière à recevoir deux cents élèves de plus L'addition qu'on se propose de faire aura le fini et les dimensions de l'édifice actuel; coût approximatif: $80.000. Ce sera une construction de quatre étages, avec fondation en ciment. Dimensions: 120x66, divisé en classes, salles de musique et dortoirs. La grande salle de musique, un vaste auditorium, sera entourée de 25 chambres de pratiques, renfermant chacune un piano. Les architectes de ce grand édifice sont MM. Senécal et Hudon; les entrepreneurs: MM. Senécal et Smith.